

Interpellation présentée par le député :
M. Henry Rappaz

Date de dépôt : 8 février 2010

Interpellation urgente écrite
Qui paie la défense des Roms aux avocats genevois ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il est de notoriété publique que certains avocats de la place ont récemment mené diverses actions judiciaires en défense des Roms qui mendent à Genève.

Ces actions judiciaires ont-elles été financées par l'assistance judiciaire ?

Si oui, quels sont les montants qui ont été payés par l'assistance judiciaire, et à quels avocats ?

Je remercie le Conseil d'Etat de nous apporter ces précisions.